

**Interpellation écrite du 5 juin 2024 de MM. Maxime Provini, Rémy Burri et Kevin Schmid: «Compréhension du fonctionnement et des charges relatives à l'hébergement d'urgence».**

Le Parti libéral-radical souhaite obtenir des clarifications afin de faciliter sa compréhension du fonctionnement et des charges relatives à l'hébergement d'urgence. A cette fin, nous vous saurions gré de bien vouloir nous préciser:

- le nombre de personnes avec et sans autorisation de séjour accueillies en hébergement d'urgence en 2023 ainsi que de janvier à fin avril 2024;
- la provenance des personnes avec et sans titre de séjour ayant bénéficié de l'hébergement d'urgence en 2023 ainsi que de janvier à fin avril 2024;
- le nombre de personnes ayant bénéficié d'un soutien particulier (par exemple psychologique), leur statut et provenance, ainsi que les statistiques des personnes suivies après les 30 jours d'hébergement autorisés.